

RAPPORT SUR L'ECART DE REMUNERATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Conformément à ses obligations légales, la succursale de VISA Europe Ltd. en France établit et communique depuis 2019 avant le 1er mars de chaque année la note de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index égalité correspond à une mesure du Gouvernement entrée en vigueur en 2019. Cet index, dont la note globale peut atteindre 100 points, a pour objet de comparer la situation des femmes à celle des hommes dans l'entreprise selon 4 ou 5 indicateurs, en fonction de l'effectif de l'entreprise. Compte tenu de nos effectifs, notre évaluation porte sur seulement 4 indicateurs.

Notre score, obtenu selon ces 4 indicateurs, est détaillé ci-dessous :

- L'écart de rémunération : **39/40 points** ;
- L'écart de taux d'augmentations individuelles : **35/35 points** ;
- L'augmentation des salariées après leur retour de congé maternité : **15/15 points** ;
- La parité entre femmes et hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10 points**.

Pour la période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2024, nous avons obtenu une note globale de **94/100**.

En tant qu'entreprise, nous continuons à nous efforcer de faire évoluer et d'améliorer nos politiques, ce qui, au fil du temps, entraînera une amélioration continue de notre score et nous aidera à répondre aux besoins de nos clients.